

Introduction générale

Introduction

Le processus d'élaboration du rapport du Sénégal en direction du Sommet mondial du développement durable, prévu en septembre 2002 à Johannesburg, constitue un exercice d'examen et d'évaluation des efforts consentis dans la mise en œuvre des recommandations issues de Rio (1992).

L'objectif ultime assigné à ce rapport est d'arriver à la formulation de recommandations concrètes pour la prochaine décennie.

La conduite de ce processus a été menée de bout en bout par la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

Du point de vue de sa structuration, conformément au canevas proposé par le Conseil de la Terre et adopté par la Commission du développement durable des Nations unies, le rapport dégage cinq grandes articulations :

- Recommandations pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement durable ;
- Intégration et participation ;
- Analyse de trois (03) questions majeures ;
- Analyse des questions émergentes ;
- Analyse de la question critique mondiale ;
- Perspectives d'avenir.

Options méthodologiques

La nécessité d'imprimer à ce rapport un cachet national a dicté une démarche intégrée, participative et décentralisée. Au demeurant, la conduite du processus d'élaboration du rapport a suivi plusieurs étapes :

- Lancement du processus préparatoire africain du Sommet mondial du développement durable de 2002 à Dakar, placé sous la Présidence du Chef de l'État ;
- Organisation d'un atelier national d'orientation du processus préparatoire à l'attention de l'ensemble des composantes de la Commission Nationale du Développement Durable ;
- Mise en place de Commissions Régionales de Développement Durable et organisation d'ateliers décentralisés qui ont débouché sur l'élaboration et la validation des rapports régionaux ;
- Tenue d'une série de concertations avec les catégories d'acteurs (élus nationaux et locaux, secteur privé, syndicats, ONG, communauté scientifique, mouvements de jeunesse, organisations féminines, associations de développement local etc.) ;
- Constitution de groupes de travail chargés d'analyser les questions essentielles, les questions émergentes et la question critique mondiale ;
- Synthèse des documents et validation du rapport national.

1. Recommandations pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Durable

Pour faire face à une demande sociale, consécutive à la dégradation accélérée des conditions de vie des populations, l'État s'est engagé dans une multitude de plans et programmes sectoriels.

L'absence d'une stratégie de coordination et de mise en cohérence des politiques et des initiatives engagées, constitue aujourd'hui une contrainte majeure.

Ce nouveau contexte impose la recherche d'une plus grande rationalité et d'une synergie plus efficiente entre les actions entreprises au niveau des différents cadres de planification stratégique.

La stratégie nationale de développement durable devrait, par conséquent, constituer une tentative de réponse globale à ces contraintes structurelles.

Cette stratégie de développement durable ne devrait pas avoir pour vocation de fonctionner comme un nouveau plan susceptible de concurrencer les précédents. Elle devrait viser à conférer plus de cohérence aux politiques et programmes en cours d'exécution et à les mettre en synergie pour davantage d'efficacité sur le terrain.

Pour progresser dans cette voie, le pays devrait ré-évaluer les paradigmes des politiques adoptées dans tous les domaines, remettre en cause les méthodes de conduite des politiques de développement et examiner de façon critique l'efficacité des systèmes de coopération.

Afin de favoriser une réflexion concertée et féconde, les principaux groupes d'acteurs devraient être invités à s'impliquer directement dans l'évaluation des différents cadres de planification.

Au plan méthodologique, un tel exercice permettrait de dépasser le caractère partiel des réponses qui ont été apportées jusqu'ici pour aller vers la formulation d'une démarche globale et cohérente prenant en compte toutes les contraintes identifiées par les différents groupes d'acteurs en rapport avec leurs visions et préoccupations spécifiques. Le dialogue entre les différents acteurs devrait garantir l'appropriation du processus par les institutions publiques et les organisations de la société civile.

La démarche préconisée vise à favoriser la prise de conscience des enjeux du développement durable et l'implication effective de l'ensemble des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes. Ce processus d'échanges devrait permettre de réaliser un consensus sur certaines pistes de progrès permettant de promouvoir l'intégration des politiques sectorielles et transversales, l'harmonisation des stratégies d'intervention aux échelles locales, la maîtrise des processus de planification par les acteurs nationaux et l'amélioration des systèmes de coopération.

2. Intégration et participation

2.1. Intégration

Les politiques et stratégies de relance de la croissance économique pour impulser un développement durable qui intègre dans sa mise en œuvre les coûts sociaux et écologiques, l'amélioration des revenus et de la productivité s'articulent autour de deux axes :

❖ Le premier a trait à la situation endogène. De ce point de vue, la levée des contraintes suppose une approche par :

- La satisfaction des besoins essentiels des catégories sociales les plus démunies ;
- Le respect de la capacité de charge de la nature ;
- La garantie de l'équité horizontale et verticale.

Le Programme national de lutte contre la pauvreté traduit la volonté de l'Etat d'accorder une plus grande attention aux couches sociales les plus démunies, ainsi que la nécessité de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. En effet, dans sa stratégie d'intervention, ce programme se fonde, entre autres principes, sur l'approche intégrée.

Nonobstant la place que le IX^{ème} Plan de développement économique et social (1996-2001), intitulé « Compétitivité et Développement Humain Durable » accorde à la démarche holistique, l'analyse des politiques sectorielles en cours d'exécution révèle un faible niveau d'intégration des impératifs économiques, écologiques et sociaux dans leurs pratiques.

❖ Le deuxième axe, relatif à la situation exogène, renvoie aux conventions internationales auxquelles le Sénégal a souscrit. Le souci de conformité par rapport aux dispositions de ces conventions a constitué l'un des paramètres d'élaboration de programmes et de définition de stratégies.

2.2. Participation

Condition préalable à l'élaboration des politiques et programmes, la participation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du développement durable est sollicitée par les institutions publiques pour plusieurs raisons : elle permet de valoriser les compétences locales, de garantir la prise en compte des préoccupations des populations dans la définition des lignes d'actions et de procéder à une délimitation concertée des rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs, dans la mise en œuvre des programmes de développement.

L'exemple en est donné par l'adoption d'un processus participatif et décentralisé de préparation de la stratégie nationale en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Le canevas qui avait été défini pour la conduite de ce processus de planification environnementale, a permis d'articuler trois grandes séries d'activités : consultations et concertations décentralisées, études thématiques dans le cadre de groupes pluridisciplinaires de réflexion et concertations par catégories d'acteurs.

L'intégration et la synthèse des résultats issus de ces travaux ont débouché sur l'adoption d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), articulé aux exercices de planification nationale et devant faire l'objet d'une actualisation périodique.

Le contexte socio politique qui prévaut dans le pays et l'existence d'un mouvement d'organisation de la société civile particulièrement dynamique sont propices au renforcement de la collaboration institutionnelle entre l'administration et les acteurs non gouvernementaux. Sous ce rapport, les options de base retenues dans le cadre de la planification du développement accordent une place de choix à l'organisation de concertation avec les principales catégories d'acteurs (opérateurs économiques privés, producteurs ruraux, élus nationaux et locaux, ONG, syndicats, associations de jeunesse, organisations féminines etc.).

Les principes directeurs relatifs à l'implication des acteurs dans le cadre de la planification macro économique sont également mis en œuvre au niveau des interventions à l'échelle locale. En effet, les remaniements successifs, consécutifs à la politique de régionalisation, ont favorisé l'évolution des pratiques d'encadrement vers des approches décentralisées, participatives et mieux intégrées à la base.

Cependant, les modalités d'application de ces principes varient d'une expérience à l'autre.

Dans certains cas, le partenariat avec les acteurs locaux ne repose pas sur une contractualisation réelle. Les bases de la collaboration sont souvent définies de façon unilatérale par les institutions d'appui, qui apportent les ressources financières.

Le défi majeur que pose alors, la problématique de la participation, concerne le développement des capacités des acteurs de la société civile, mais aussi, la définition de mécanismes pertinents de représentation dans les cadres de concertation et de négociation.

Tout compte fait, le contexte global du Sénégal semble favorable, puisqu'il se caractérise par l'approfondissement de la politique de décentralisation et de l'exercice démocratique

2.3. Mécanisme de coordination

Le mécanisme de coordination est assuré par la Commission Nationale du Développement Durable instituée par arrêté primatorial n° 5161 du 26 mai 1995.

Cette institution est présidée par le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Unité Africaine et des Sénégalais de Extérieur et la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) en assure le secrétariat.

Dans son fonctionnement, la CNDD comprend trois (03) sous-commissions :

- ❖ Une sous-commission *Orientation*, placée sous la Présidence de la Primature : son mandat consiste à définir les axes de la politique globale et cohérente qui tiennent compte de l'Agenda 21 ;
- ❖ Une sous-commission *Suivi-évaluation*, présidée par la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés : elle a pour mandat

- d'assurer le suivi et l'évaluation des recommandations de la Conférence de Rio ;
- ❖ Une sous-commission *Étude de Projets*, placée sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances : cette sous-commission est chargée de procéder à la présélection des projets soumis pour le financement avant transmission aux partenaires au développement.

Dans sa composition, la CNDD regroupe des organismes gouvernementaux et des acteurs non gouvernementaux au nombre desquels : le secteur privé, les ONG, les Collectivités Locales, la Communauté Scientifique, les Organisations Féminines, les Mouvements de Jeunesse, le Syndicats, les Parlementaires etc.

Forces et faiblesses

L'atout principal de la CNDD est de regrouper en son sein tous les segments de la vie nationale impliqués dans la mise en œuvre du développement durable. De ce fait, la Commission a toujours travaillé en synergie pour fournir des rapports à toutes les réunions de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Cependant, la Commission ne dispose d'aucuns moyens propres, et ne bénéficie pas d'un appui politique et institutionnel conséquent.

Le Secrétariat travaille à partir des moyens très limités de la DEEC. C'est du reste ce qui explique, à ce jour, les difficultés rencontrées pour travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable.

Pour corriger ces faiblesses et renforcer le mécanisme de coordination, la CNDD doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du politique, et son secrétariat doté de moyens matériels et techniques adéquats.

3. Analyse des questions critiques nationales

3.1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire va souvent de pair avec les difficultés d'accès aux autres services de base. Sans eau potable, il est difficile d'éviter les maladies hydriques, alors qu'on dispose même de quoi se nourrir. Une mauvaise santé et l'impossibilité d'être soigné pèsent à leur tour sur la productivité de travail. L'innovation économique ou l'organisation des producteurs, sont pour leur part très dépendantes d'un minimum d'éducation. Réciproquement, les progrès de ces indicateurs sociaux s'accompagnent d'une meilleure situation alimentaire des populations.

Dans cette logique, un cadre stratégique de sécurité alimentaire qui fait le lien entre : la sécurité alimentaire, l'environnement et la lutte contre la pauvreté a été élaboré.

3.1.1. Actions entreprises

En matière de sécurité alimentaire, le gouvernement du Sénégal a déployé beaucoup d'efforts pour assurer la disponibilité et la stabilité des aliments, dans le temps et dans l'espace, et pour permettre aux ménages et aux individus d'avoir les moyens d'accéder à une bonne santé et d'être en condition de produire. C'est dans ce contexte que le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) a été institué en 1998. Cette structure constitue un cadre d'échanges et de concertation entre le gouvernement, la communauté des bailleurs de fonds et la société civile. Le secrétariat du CNSA est assuré par la Cellule agro- sylvo-pastorale d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire (CASPAR).

Face à la diversité de la conception des programmes développés, le CNSA sert de creuset pour harmoniser les différentes approches en la matière.

La nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire a amené l'Etat à entreprendre plusieurs actions à travers divers projets et programmes parmi lesquels :

- Le Plan national d'action de la femme ;
- Le Programme d'investissement du secteur agricole (PISA), qui a été recentré autour des grands ensembles agro écologiques ;
- Le Programme sectoriel agricole d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) ;
- Le Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP) ;
- Le Programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELP) ;
- Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) ;
- Le Programme de nutrition communautaire (PNC) ;
- Le Programme sectoriel eau (PSE) ;
- Le Programme de développement intégré de la santé (PDIS) ;
- Le Programme de développement des ressources humaines (PDRH) ;
- Le programme national d'infrastructures rurales (PNIR) ;
- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- Le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) ;
- Le Plan d'Action National de lutte contre la désertification (PAN / LCD) ;
- La Stratégie nationale de mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques ;
- La Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique

Aussi, un important réseau d'informations sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide permet de cibler à l'avance les zones de déficit de production probable, et les populations à risque. Au travers des Instituts d'analyse, de contrôle et de normalisation des productions ou des approvisionnements alimentaires, le Sénégal essaie de s'assurer que les approvisionnements alimentaires sont salubres, accessibles et satisfont les besoins énergétiques et nutritionnels de la population.

La pêche occupe au Sénégal une place importante dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. La nécessité de mettre en place une approche holistique pour la gestion des

ressources halieutiques devient de plus en plus une réalité. L'exploitation anarchique et la non maîtrise du potentiel halieutique constituent des facteurs de blocage à la productivité durable du secteur de la pêche qui, cependant, occupe un nombre important d'acteurs, et se trouve parmi les premières sources de revenus du pays.

La dynamique de coopération sous régionale en cours, milite en faveur du comblement des déficits alimentaires d'urgence par le commerce et la mise en place d'observatoires des questions liées à la sécurité alimentaire.

L'un des défis majeurs qui se pose dans le cadre de l'opérationnalisation des objectifs définis, concerne l'harmonisation des approches et la mise en cohérence engagée à travers divers projets et programmes.

<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'information ne permettant pas encore d'avoir une vision en temps réel des conditions de vie des populations • Conflits sociaux et politiques • Insuffisance de la traduction des engagements politiques en actes concrets 	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement et pérennisation des outils d'information existants (système d'information sur les marchés, enquête agricole, bilan alimentaire etc.) • Prise en compte de la dimension qualitative de la sécurité alimentaire • Assurer des stocks de sécurité pour répondre rapidement aux besoins des groupes en cas d'urgence • Approfondissement de la décentralisation et de l'exercice démocratique • Renforcement de la portée opérationnelle des engagements politiques 	<p>Etat, Secteur privé, OCB, Partenaires au développement</p> <p>Etat, Partenaires au développement, Secteur privé</p> <p>Etat, Secteur privé, OCB</p> <p>Etat, Collectivités locales</p>
<p><u>Contraintes liées aux politiques macro économiques</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Politique des prix inadaptée • Détérioration des termes de l'échange • Faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs • Renforcement de l'intégration sous régionale en vue de favoriser l'émergence d'un pôle commun d'intérêt • Amélioration et systématisation des mécanismes de suivi 	<p>Etat, Partenaires au développement, Collectivités locales</p>

3.2. POPULATION - SANTE - ENVIRONNEMENT

Les questions de santé vont au-delà de la dimension biomédicale; elles embrassent les conditions socio-économiques et culturelles qui les déterminent. Les aspects sanitaires de l'interaction entre l'homme et l'environnement constituent l'une des principales dimensions intersectorielles des politiques définies en matière de gestion de l'environnement, de développement sanitaire et de population.

3.2.1. Actions entreprises pour traiter la question

La nécessaire prise en compte de la dimension environnementale dans la définition et la mise en œuvre de la politique sanitaire se traduit par la mise en place d'un cadre de planification à moyen et long termes, à travers le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS, 1998-2007). Les priorités du PNDS ont tenu compte du canevas tracé par le 9^{ème} Plan de Développement Économique et Social.

C'est dans cette logique d'approche programme qu'il a été élaboré un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé et de l'Action sociale d'Investissement Sectoriel (PDIS, 1998-2002).

Le PDIS fait la synthèse des priorités dégagées dans les plans de développement des régions et des districts, avec les plans de développement des services centraux. L'expérience des plans décentralisés a permis d'accroître l'efficacité des actions sanitaires au niveau de la base. En effet, l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires de base, accompagnée d'un renforcement des soins de santé primaires par l'initiative de Bamako, a eu des effets positifs sur la fréquentation des postes de santé. Cependant, il existe des goulots d'étranglement entre le taux d'utilisation des services de base et les faibles couvertures en Programme élargi de vaccination (PEV) et en Consultation prénatale (CPN).

Des programmes nationaux de lutte contre les endémies locales (paludisme, onchocercose, schistosomiase etc.) et les MST / SIDA sont en cours d'exécution. Une attention particulière est accordée à la lutte contre le SIDA; sous ce rapport, le Sénégal fait figure d'exemple en Afrique.

Par ailleurs, considérant d'une part la demande générale en matière de prophylaxie individuelle et collective, et d'autre part, la demande spécifique des nombreux programmes de santé et d'action sociale en cours d'exécution (notamment les programmes de santé de reproduction et les programmes de lutte contre la maladie), le Service de l'Éducation pour la Santé développe une politique d'Information/Éducation/Communication (IEC). Dans le même ordre d'idées, la déclaration de politique de population actualisée recommande entre autres actions prioritaires, la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie d'intervention globale en matière de population.

En dépit des différents programmes et projets mis en œuvre dans ces divers domaines, l'articulation pour une gestion équilibrée des écosystèmes biophysiques et humains reste à parfaire.

Par ailleurs, il est utile de signaler les actions même timides déjà entreprises dans la gestion des produits chimiques et autres pesticides dont l'utilisation anarchique et non maîtrisée, est source de beaucoup de problèmes de santé chez les consommateurs et autres acteurs concernés.

3.2.2. Contraintes et recommandations :

Contraintes	Recommandations	Acteurs
<p><u>Contraintes socio-économiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de croissance démographique relativement élevé (2,7%), en dépit des efforts consentis dans le domaine de l’alphabétisation fonctionnelle des femmes et de la scolarisation des filles ; • Absence de système efficient de planification urbaine ; • Faiblesse et inégalité de l’accès à l’eau potable et autres services sociaux de base • Prolifération de maladies liées à la mauvaise qualité de l’environnement ; • Incidence des pesanteurs socio culturelles sur la prévalence des MST / SIDA; • Santé pas toujours considérée comme une responsabilité commune et à tous les niveaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de la croissance démographique, par le renforcement de la politique de santé reproductive • Respect des schémas directeurs d’urbanisme et d’aménagement • Améliorer le niveau d’approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante ; • Renforcer les mesures de contrôle de la qualité de l’eau et des denrées alimentaires, par la construction et l’équipement de laboratoires de contrôle et la mise en place d’infrastructures adéquates; • Faciliter l’accès aux services sociaux de base ; • Fixer et respecter les normes concernant la santé ; • Rendre systématique l’Étude d’Impact Environnemental sur les projets et activités de développement, susceptibles de nuire à la santé de l’homme et de l’environnement ; • Améliorer l’état nutritionnel de la population, par la capitalisation et le renforcement des acquis du Programme de Nutrition Communautaire ; • Promouvoir des stratégies d’IEC qui embrassent de façon intégrée tous les domaines de la santé et de l’action sociale ; • Intégrer les activités des différents intervenants dans les domaines de l’hygiène et de l’assainissement, et assurer une collaboration plus étroite entre les collectivités locales, les ONG et les bailleurs ; 	<p>Etat, ONG, Partenaires au développement, Société civile</p> <p>Etat, Collectivités locales, Secteur privé, Société civile</p> <p>Etat, Secteur privé, Partenaires au développement, Collectivités locales</p> <p>Etat, ONG, Partenaires au développement, Collectivités locales</p> <p>Etat, ONG Partenaires au développement Collectivités locales</p>

<p><u>Contraintes d'ordre politique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la dimension préventive dans les politiques sanitaires ; • L'insuffisance de la coordination et du suivi des multiples interventions dans le secteur de la santé et de l'action sociale ; • Inadéquation des options retenues pour l'allocation des ressources mobilisées pour le secteur de la santé par rapport aux priorités nationales ; • Faiblesse de l'investissement réalisé dans le secteur de l'assainissement ; <p><u>Contraintes d'ordre technique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déficit chronique en personnels socio sanitaires ; • Insuffisance et disparité de la répartition des infrastructures et des équipements ; • Insuffisance de l'hygiène individuelle et collective ; • Gestion défectueuse des déchets solides, liquides et biomédicaux ; • Gestion défectueuse des produits chimiques • Exposition des populations à diverses formes de pollutions et nuisances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des stratégies de prévention adaptées à des populations majoritairement pauvres, socialement et culturellement variées ; • Tenir compte de toutes les sources de financement du secteur et bâtir des budgets cohérents qui intègrent les besoins réels ; • Orienter l'aide extérieure en priorité vers les dépenses en infrastructures et en équipement ; • Améliorer le niveau d'investissement dans l'assainissement et la lutte contre l'insalubrité; • Renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'assainissement ; • Renforcer la formation continue du corps médico-social et accroître le personnel par un recrutement soutenu ; • Rééquilibrer la répartition des infrastructures dans l'espace national ; • Appuyer les comités de salubrité au niveau communautaire ; • Généraliser l'utilisation de technologies appropriées à moindre coût, en matière d'hygiène et d'assainissement (assainissement autonome, latrines améliorées puisard etc.) ; • Accroître les équipements de traitement et d'élimination des déchets ; • Accroître l'effort de sensibilisation d'information et de formation des acteurs concernés par la prévention ; • Construire des centres anti poison ; • Disposer d'instruments de suivi et d'indicateurs fiables de l'état de santé de la population. 	<p>Etat, ONG, Partenaires au développement Collectivités locales Organisation communautaire de base Secteur privé</p> <p>Etat, ONG Collectivités locales,</p> <p>Etat, ONG, Collectivités locales</p> <p>Etat, ONG, Collectivités locales, Partenaires au développement</p> <p>Etat, Secteur privé, ONG, Collectivités locales, Partenaires au développement</p>
---	--	--

3.3. INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3.3.1. Les acquis

a. Les infrastructures de transport

Les infrastructures, en général, et particulièrement celles des transports sont essentielles à la promotion des activités économiques et sociales.

Pour donner à ce sous-secteur sa place de premier rang, l'Etat adopta dès 1990 une lettre de politique sectorielle que le programme d'Ajustement Structurel pour les Transports (PAST) devait mettre en œuvre. Cette nouvelle approche multidimensionnelle, notamment avec la prise en compte de l'aspect environnemental, visait à rendre plus opérationnelles les différentes composantes du sous-secteur des transports qui sont :

- le transport routier bénéficie d'un réseau long de 14 000 km dont 4 000 km en bitume. Le parc automobile compte environ 115 000 véhicules dont 80 % sont immatriculés dans la région de Dakar. Ce nombre élevé de véhicules, très souvent, vieux de surcroît, donne une idée du fort taux de concentration des gaz à effet de serre dans l'espace urbain dakarois. Le réseau des pistes de production, censé compléter le maillage du réseau est insuffisamment développé.
- le transport ferroviaire, dont la situation reste préoccupante en raison d'une chute générale d'activités observée essentiellement à partir de la décennie 1970. La redynamisation de cette composante, dans le cadre du PAST, par la mise en service du train de banlieue a fortement contribué au règlement du problème de transport urbain à Dakar.
- le transport maritime assure près de 90 % des échanges du Sénégal avec, pour l'essentiel à travers le port de Dakar. A l'intérieur, il existe des ports secondaires à Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis. Toutefois, le port de Ziguinchor connaît un accroissement remarquable d'activités en raison de la mise en circulation d'un navire plus adapté.
- Dans le domaine aérien, l'activité est très fortement dominée par le trafic de l'aéroport international de Dakar. A l'intérieur du pays, il existe un réseau de quinze (15) aérodromes dont les plus importants restent ceux de Cap-Skiring, de Ziguinchor, de Saint-Louis, de Tambacounda et de Kolda et cinq (5) pistes d'atterrissage.

Il faut noter que la nouveauté dans le sous-secteur des transports, est la prise en compte plus marquée de l'environnement dans le Programme Sectoriel des Transports (PST2).

b. Les infrastructures hydrauliques

Face aux méfaits des cycles de sécheresse et à la croissance rapide des besoins en eau potable dans nos centres urbains et dans nos campagnes, l'Etat a initié et appliqué plusieurs programmes et mesures politiques pour une gestion rationnelle et durable de nos ressources en eau à travers les lettres de politique sectorielle.

- La première lettre de politique sectorielle date de 1995 ;
- La deuxième stratégie du développement du secteur touche la gestion des ressources en eau, le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et le sous-secteur de l'assainissement ;
- Le Programme de développement à moyen et long terme du secteur.

Dans ce cadre, le principal programme concerne le projet sectoriel eau à long terme. L'objectif de développement du projet est de lutter contre la pauvreté, le maintien et le renforcement de l'autonomie décisionnelle et financière du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement.

Dans cette dynamique de rationalisation de la gestion de l'eau, le sous-secteur a fait l'objet d'une réforme institutionnelle qui a abouti à la création d'une société de patrimoine (SONES), d'une société d'exploitation, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et de l'Office National d'Assainissement (ONAS).

Ces actions entreprises en vue de satisfaire les besoins en eau potable ont corrélativement accru les rejets d'eaux usées tant domestiques qu'industriels. Ceci a rendu nécessaire la création de l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) qui gère un réseau d'assainissement dont les principales villes sont Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Louga pour un taux de couverture de 30 %.

Au niveau du monde rural, les sécheresses ont provoqué la baisse des nappes phréatiques avec comme conséquences le tarissement des puits et la montée de la langue salée, ce qui a contribué de manière considérable à la réduction des superficies cultivables.

Devant cette situation, l'Etat a mis en œuvre une politique de gestion et de maintenance des infrastructures hydrauliques.

En hydraulique agricole, outre les grands ouvrages de Diama et Manatali terminés en 1988, les barrages d'Affiniam, de Guidel et d'Anambé et plusieurs digues anti-sel ont été construits. Pour juguler les problèmes environnementaux induits par le fonctionnement de ces infrastructures, l'OMVS a mis en place un observatoire de l'environnement.

c. Les infrastructures socio sanitaires

Le Sénégal a adopté en 1989, une Politique nationale de santé (PNS) basée sur la stratégie des soins de santé primaire. Pour la mise en œuvre de cette politique il compte : dix (19) hôpitaux, cinquante deux (52) centres de santé, sept cent trente trois (733) postes de santé, vingt quatre (24) cliniques, quatre cent quatorze (414) cabinets privés, quarante quatre (44) CPRS, cinq cent cinquante et un (51) maternités rurales et mille cent soixante dix (1170) cases de santé.

A côté de ces infrastructures des comités de santé représentant les populations de base ont été créés pour une gestion durable des services sanitaires.

d. Les infrastructures scolaires et universitaires

L'élémentaire constitue le sous-secteur le plus sensible de l'éducation et celui pour lequel ont été proposées le plus de solutions originales visant à accroître l'efficacité des

ressources humaines face à une population scolarisable en croissance continue. Pour faire face à ces besoins en augmentation constante, le Sénégal compte aujourd'hui 29 156 salles de classes. Dans ce domaine un projet dénommé « Entretien Préventif », pour une gestion durable du patrimoine scolaire, est en cours de réalisation.

L'enseignement secondaire général et technique compte 111 établissements d'enseignement général et 116 instituts de formation technique et professionnelle.

Le Sénégal dispose aussi de deux (02) universités auxquels s'ajoutent des établissements supérieurs d'enseignement professionnel.

Au niveau de ce sous-secteur, il faut noter la prise en compte de la dimension environnementale avec l'introduction dans l'élémentaire de l'éducation environnementale dans le cadre du PFIE et de l'existence d'un Institut des Sciences de l'Environnement à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

e. Les infrastructures de recherche

Pour impulser son développement, le Sénégal a mis un certain nombre de structures de recherche, constituées entre autres de l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique, de l'Institut Sénégalais de Normalisation et du département de recherche de l'UCAD. Dans ce domaine, il faut noter que des variétés d'arachide, de niébé et les issus de croisement entre les races étrangères et locales qui sont passées au stade de multiplication participent au développement durable.

f. Le secteur touristique

Dans l'objectif de diversifier son économie, le Sénégal a défini et mis en place une politique touristique très attractive qui lui a permis d'être parmi les destinations les plus prisées de l'Afrique de l'Ouest. Ceci a été rendu possible grâce à la mise en service de cent soixante trois (163) réceptifs pour une capacité d'hébergement de 18 430 lits.

L'accroissement du nombre de touristes (plus de 20000/an) consécutif au développement et à la qualité des structures d'accueil a provoqué une certaine pression sur les ressources naturelles notamment l'eau, l'énergie et la faune.

Pour faire face à cette situation, le Sénégal a opté pour une réorientation de sa politique touristique à travers la promotion de l'éco-tourisme.

3.3.2. Contraintes majeures

L'examen des différentes rubriques a permis de déceler un certain nombre de contraintes liées au fonctionnement, à la gestion et à l'entretien des infrastructures. Ainsi on note :

Dans le sous-secteur des infrastructures de transport

- état de vétusté généralisé très avancée suite au mauvais usages (construction de dos d'âne inadaptés) et à la quasi absence d'entretien et de maintenance;
- vieillissement du parc automobile ;
- absence d'organisme autonome d'entretien et de maintenance des routes.

Dans le sous-secteur des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

- taux de couverture insuffisant des besoins en eau potable ;
- faible taux de couverture du réseau d'assainissement ;
- absence de dispositif d'alerte rapide permettant la circulation de l'information sur les dysfonctionnement éventuels ;
- absence d'ouvrages annexes permettant le drainage des eaux d'irrigation.

Dans le sous-secteur infrastructures socio-sanitaires

- concentration des infrastructures de qualité dans les grands centres urbains
- mauvaise répartition des pharmacies ;
- enclavement de certains postes de santé

Au niveau des infrastructures scolaires et universitaires

- insuffisance des capacités d'accueil ;
- insuffisance de personnel enseignant ;
- vétusté des locaux absence de mobilier et matériel didactique ;
- faible taux de réussite

Dans le sous-secteur des infrastructures de recherche

- faible application des résultats de la recherche ;
- absence de communication entre les milieux de la recherche et le public ;

Au niveau des infrastructures touristiques

- tours opérateurs contrôlés par des chaînes touristiques étrangers ;
- faiblesse du marché touristique intérieur avec un faible taux de séjour des nationaux ;
- acculturation et perversion des mœurs dans les zones de forte concentration de touristes ;
- dégradation et destruction des ressources naturelles.

3.3.3. Recommandations

Au niveau des infrastructures de transport

- contrôle poussé pendant l'exécution des travaux des routes et après l'achèvement;
- mise en place d'un organe autonome d'entretien des routes ;
- remise en état du réseau ferré ;
- faire des tarifs plus compétitifs ;
- baisse considérable des tarifs intérieurs ;
- construction de pistes de production.

- Acteurs : Etat, Collectivités locales, ONG, Partenaires au développement

Au niveau des infrastructures hydrauliques

- renouvellement des équipements ;
- réalisation de programmes de régénération des sols autour des forages ;
- extension du réseau et baisse des coûts de branchements ;
- entretien et maintenance des ouvrages et équipements.

- Acteurs : Etat, ONG, Secteur privé, Partenaires au développement

Au niveau des infrastructure sanitaires

- augmentation des postes de santé, avec une bonne distribution spatiale ;
- généralisation de l'Initiative de Bamako dans tous le pays.

- Acteurs : Etat, Société civile, partenaires au développement

Au niveau des infrastructures scolaires

- accroître le nombre de salles de classe ;
- réhabilitation d'infrastructures et d'équipements collectifs dans le domaine de l'éducation.

- Acteurs : Etat, Collectivités locales et secteur privé

Au niveau des infrastructures touristiques

- promotion des nationaux par la formation et l'accès au crédit bancaire;
- œuvrer pour la paix en Casamance et encourager la destination des autres régions.

- Acteurs : Etat, Secteur privé

4. Questions émergentes

4.1. NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1.1. Etat des lieux

La connexion officielle du Sénégal à Internet a commencé en Mars 1996. Aujourd'hui les fournisseurs de service Internet proposent aux utilisateurs une gamme de services qui va de la fourniture d'adresse électronique pour l'accès à l'Internet via le RTC à l'hébergement de pages et de sites web. La plupart de ces fournisseurs sont connectés par des Lignes Spécialisées de 64 kbps.

L'utilisation de l'Internet se développe à un rythme assez élevé avec le concept du cyber-café (Salon privé où les populations peuvent venir se connecter au réseau des réseaux) développé par la Société Nationale de Télécommunication du Sénégal (SONATEL). Cette vulgarisation reste limitée à Dakar, les utilisateurs régionaux étant défavorisés, à fortiori le milieu rural.

Cependant des expériences communautaires sont menées à travers quatre (4) programmes parmi lesquels on peut citer : le Programme de Communication pour les Femmes et le Système d'Information Urbaine Populaire (SIUP).

Il est important aussi de noter, qu'aujourd'hui les Technologies de l'Information et de la Communication connaissent un début timide d'application particulière dans certains secteurs professionnels. Parmi ces applications nous pouvons citer : la télémédecine, le commerce électronique, la téléenseignement et les médias en ligne.

Au plan institutionnel, une Délégation aux NTIC a été mise en place pour mettre en œuvre la politique nationale en la matière.

4.1.2. Contraintes et Recommandations :

Contraintes ou Problèmes	Recommandations	Structures responsables
<p>Contraintes techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'infrastructure de base (réseau électrique, réseau téléphonique) ; • Insuffisance du parc informatique ; <p>Contraintes socio-économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût d'investissement encore élevé ; • Coût de fonctionnement élevé ; • Bénéfices non quantifiables : la plupart des bénéfices tirés des NTIC au Sénégal ne sont pas quantifiables. Cette situation ne favorise pas l'investissement public dans ce secteur ; <p>Contraintes humaines et culturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation des populations ; • Analphabétisme des populations ; • Manque d'une culture d'utilisation des NTIC ; • Risque de transformation des relations sociales en relations commerciales. <p>Contraintes organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation entre la formation et les besoins nationaux prioritaires en matière de NTIC ; • Concentration de fonctions dans certaines entreprises du secteur ; • Faible appropriation des NTIC <p>Contraintes institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manques de dispositions politiques et légales pour orienter le développement des NTIC ; • Absence d'un exercice de Planification dans la politique des NTIC ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des Energies Nouvelles et Renouvelables comme support de développement des NTIC dans les milieux à faible densité électrique et téléphonique ; • Augmenter le Parc Informatique • Nécessiter d'élargir davantage la bande passante de la Société Nationale de Télécommunication (SONATEL) • Favoriser les investissements, en levant les contraintes fiscales et administratives ; • Protéger temporairement les petites entreprises pour faciliter leur implantation sur le marché ; • Faire une articulation entre les NTIC et la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; • Mise en place d'un fonds de Promotion des NTIC • Programme de Formation dans les NTIC au niveau scolaire, universitaire et para-universitaire ; • Populariser l'utilisation des NTIC • Homologation et Harmonisation des Programme de Formation en NTIC par des experts nationaux ; • Formation des Agents de l'Administration et du secteur privé à un nouveau mode d'organisation du Travail lié au développement de ces NTIC ; • Renforcement du cadre institutionnel pour une gestion durable des NTIC ; • Harmonisation des politiques sectorielles en la matière au niveau central ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SONATEL, Société Nationale d'Electricité (SENELEC), ▪ Secteur privé ▪ SONATEL ▪ Etat ▪ Partenaires au développement ▪ Etat, Secteur privé et Bailleurs de fonds ▪ Etat, Secteur privé, ONGs, Partenaires au développement ▪ Etat, Secteur privé, Société civile

4.2. SAVOIR TRADITIONNEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce problème devient aujourd'hui émergent au plan mondial, il est non seulement pris en compte par les différents organes subsidiaires pour la science et la technologie des Conventions portant sur les Changements climatiques et la Biodiversité, mais aussi par Comité scientifique et de la technologie de la Convention sur la Désertification.

Au Sénégal, la considération du savoir traditionnel dans la recherche d'une solution au développement durable permet d'impliquer les couches les plus démunies, à qui il convient d'accorder une priorité. Ces populations sont héritières du savoir que leur ont légué les anciens. A bien des égards, le savoir traditionnel constitue un rempart pour le développement durable.

les principaux travaux relatifs au savoir traditionnel demeurent :

- les travaux de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire;
- les travaux de la Direction des Parcs Nationaux et de l'UICN dans le cadre de la convention Biodiversité ;
- les travaux des ONG dans le cadre de la convention relative à la Désertification ;
- les travaux de l'ONG PROMETRA (Promotion de la médecine traditionnelle) avec le centre Malango de Fatick.

4.2.1. Acquis

La synergie entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne a souvent fait de bons résultats surtout en psychothérapie.

Dans le domaine agricole, les pratiques paysannes utilisées depuis des millénaires pour préserver la fertilité des sols gardent encore toutes leurs vertus.

Sur le plan démographique, la régulation des naissances se faisait à partir de comportements liés à la culture du milieu.

a. Au niveau institutionnel, on peut noter l'existence des structures ci-après :

- Le Service de la Propriété Industrielle et de la Technologie (SPIT) du Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie) ;
- L'Agence Sénégalaise pour l'Invention et l'Innovation Technologique (ASIT) ;
- Le Fonds d'Aide à la Promotion de l'Invention et l'innovation technologique (FAPI) ;
- La Délégation des Affaires Scientifiques et Technique (DAST) ;
- L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

b. Au niveau politique

Dans la fiche technique n° 64 « Recherche Scientifique et Technique et Nouvelles Technologies » en vue de la préparation du X^e plan «2002 - 2007», la modernisation des connaissances traditionnelles figure en bonne place.

En effet, dans le document précité, le développement de la culture scientifique implique la modernisation des connaissances traditionnelles qui, si on y prend garde, en disparaissant, emporteront avec elles des pans entiers de l'aventure humaine.

Le PDIS et le PNDSS ont intégré les préoccupations de la médecine traditionnelle par rapport à l'objectif opérationnel n°9 : développement de la recherche opérationnelle en santé.

4.2.2. Contraintes

Les principales contraintes identifiées demeurent :

- l'absence d'une organisation structurée à l'échelle nationale capable de prendre réellement en charge la problématique du savoir faire endogène ;
- l'absence de base réglementaire susceptible de conférer au savoir faire endogène un véritable statut juridique ;
- la faible prise en charge du savoir faire local par la propriété intellectuelle ;
- la faible prise en charge du savoir endogène dans le financement de la recherche ;
- faiblesse des connaissances sur le savoir traditionnel ;
- absence de valorisation du savoir traditionnel.

4.2.3. Recommandations

Il s'agit essentiellement de démarginaliser les savoir faire endogènes. Réinsérer le traditionnel dans un traditionnel vivant tourné vers l'avenir suppose entre autres, les recommandations ci- après ;

- Promouvoir une base de données sur le savoir traditionnel ;
- Accélérer la mise en place des comités scientifique et éthique chargés de coordonner et de contrôler la recherche dans le domaine du savoir faire ;
- Mettre en place un fonds d'impulsion spécifique pour la recherche relative au savoir traditionnel ;
- Renforcer le partenariat entre les détenteurs du savoir traditionnel et du savoir moderne ;
- Procéder à l'élaboration d'un répertoire et d'une étude systématique des systèmes techniques constitutifs de notre patrimoine technologique ;
- Analyser la chaîne opératoire de chaque système en vue de l'identification de son rôle économique et de ses fonctions politiques et sociales ;
- Diagnostiquer et valoriser les connaissances locales.

En somme, les savoirs traditionnels existent, il faut apprendre à les trouver, à les reconnaître dans leur vérité et leur cohérence propres en les replaçant dans leur contexte d'origine, dans la dynamique qui les porte et leur imprime, du même coup, leurs limites spécifiques.

Il faut apprendre en outre à les décortiquer pour en extraire le noyau essentiel, les purifier et réintégrer les savoirs ainsi rétablis dans le mouvement de la science vivante, dans la dynamique nouvelle qui nous porte aujourd'hui vers l'avant.

5. Question critique mondiale : Éducation, Sensibilisation du Public et Formation

L'examen des progrès réalisés par le Sénégal au cours de ces dix (10) dernières années dans le domaine de l'éducation, de la sensibilisation du public et de formation en matière d'environnement, révèle des avancées significatives dans la prise de conscience des différentes catégories d'acteurs, en terme de changement de comportements et de mobilisation sociale et en faveur d'une protection durable de l'environnement.

5.1. Acquis

Il convient de relever l'existence de l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université Cheikh Anta DIOP qui a produit la plupart des spécialistes de l'environnement.

Le Programme de formation et d'information en environnement (PFIE), dont l'objectif est d'inculquer aux enfants des réflexes de protection et de défense de l'environnement, constitue un exemple à promouvoir et à pérenniser.

Avec la participation des Instituts pédagogiques nationaux, beaucoup d'outils pédagogiques sont déjà produits. Aussi, le PFIE a donné lieu à la production d'un guide méthodologique et pratique pour la formation des enseignants.

La politique d'éducation engagée par le gouvernement se manifeste par une volonté d'inscrire tous les enfants en âge d'aller à l'école et d'améliorer la scolarisation des filles, ainsi que leur maintien dans les classes.

Au niveau du secteur non formel, la mise en œuvre de certains programmes d'alphabétisation et d'éducation à la base, a souvent accordé aux questions environnementales un aspect non négligeable.

Ces avancées ont été le fruit d'une multitude d'acteurs (ETAT, ONG, Associations d'élus), mais aussi, de plusieurs projets et programmes caractérisant la volonté politique du gouvernement, de faire de ces questions d'éducation, de sensibilisation et de formation, un des fondements de la politique globale de gestion durable de l'environnement. Cette dynamique s'inscrit dans l'optique de susciter, voire de créer un nouveau type de citoyen respectueux de son environnement.

Les perspectives du gouvernement peuvent se résumer par :

- l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable ainsi que son application; ce qui permettrait à terme de résorber ce déficit communicationnel constaté au niveau de l'Agenda 21 ;
- la mise en place d'une structure indépendante (ONG ou agent d'exécution) de relève du PFIE qui va assurer la généralisation et la pérennisation de l'éducation environnementale ;
- l'adoption rapide par le gouvernement de la stratégie nationale d'éducation environnementale (qui est déjà validée), en vue de son application; ainsi que celle relative à la communication ;
- la recherche de bailleurs par le lancement du programme sahélien d'éducation environnementale dans le cycle secondaire.

5.2. Contraintes et recommandations

Contraintes	Recommandations	Acteurs
<p>Stratégie d'éducation environnementale :</p> <p><i>Secteur formel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisance de la prise en charge de l'éducation environnementale par les programmes d'enseignement et de formation • insuffisance d'éducateurs bien formés sur les questions environnementales <p><i>Secteur non formel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisance de la compréhension des enjeux du développement durable • perception insuffisante des concepts d'environnement et d'éducation environnementale • Insuffisance des ressources humaines compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la variable environnementale dans les curricula de formation primaire, secondaire et universitaire • Renforcement de la capacité des enseignants en éducation environnementale • renforcement du plaidoyer en faveur du développement durable • utilisation des médias à travers des émissions en langues nationales pour sensibiliser les populations. • Renforcement du volet environnement dans les programmes d'alphabétisation 	<p>Etat, Collectivités locales, Partenaires au développement</p> <p>Etat, ONG, Association de développement local, Collectivités locales</p>
<p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • inexistence de programmes propres d'éducation et de communication sur l'agenda 21 • insuffisance des approches pratiques en éducation environnementale <p>Communication : sensibilisation du public</p> <ul style="list-style-type: none"> • manque d'appropriation de la problématique de l'éducation environnementale • manque de cadre d'action des professionnels de la communication pour le renforcement des activités de communication et de mobilisation sociale en matière d'environnement • besoin de former les communicateurs sur la politique et la réglementation en matière de gestion de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • intégration de l'agenda 21 dans les modules de formation • formation et familiarisation des élus locaux sur l'agenda 21 • encouragement des échanges entre les populations (associations de femmes et de jeunes) des différentes zones éco-géographiques • utilisation des canaux modernes et traditionnels de communication pour la sensibilisation du public en matière de développement durable • définition d'un cadre de concertation entre les communicateurs pour améliorer les actions de formation, d'information et de sensibilisation • initiation de sessions de formation à l'intention des communicateurs 	<p>État, ONG Collectivités locales</p> <p>Etat Secteur privé ONG Collectivités locales Partenaires au développement</p>

6. Perspectives d'avenir

Nous sommes en face d'un défi commun à l'humanité. Il se pose certes en termes différents pour les pays du Nord et du Sud, mais il nécessite l'effort de tous et peut constituer en fait la base de la consolidation de la coopération internationale recherchée depuis si longtemps.

Alors que nous expérimentons de nouvelles façons de voir et de faire, certains outils existent déjà et ont démontré que la prise en compte de l'environnement est non seulement possible, mais également très rentable, et qu'elle ne compromet ni ne retarde les projets de développement.

A ce sujet, la CNDD doit constituer un cadre fédérateur et d'impulsion de la dynamique qui peut nous permettre de cheminer dans la direction souhaitée.

L'appui que le Programme Global Capacités 21 du PNUD vient d'accorder au Sénégal a pour objectif de revitaliser la CNDD, à travers un projet de renforcement des capacités. Dans son déroulement, le projet devrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable dont la démarche se fonde sur les principes de l'approche intégrée, participative et décentralisée.

Toutefois, la stratégie doit être assortie d'indicateurs du développement durable qui peuvent être présentés dans différents contextes (spatial et temporel) et classifiés par secteur d'activité ou encore par enjeux environnementaux.

Toujours est il que ces indicateurs doivent servir trois principaux objectifs :

- indicateurs d'information (portrait de l'environnement) ;
- indicateurs de comparaison ;
- indicateurs de gestion de l'environnement (vérification de l'atteinte des objectifs).

Dans tous les cas, il importe d'abord d'établir les exigences du développement durable et d'identifier les activités que nous devons mesurer.

Pour conclure, il faut signaler que les recommandations contenues dans le présent rapport constituent la base des programmes d'activités de la prochaine décennie qui doit être celle de la réduction de la pauvreté et de la lutte pour un développement durable, défini à partir des principes fondamentaux consacrant les liens entre la protection de l'environnement et le développement, à travers l'Agenda 21.

Au sortir du Sommet mondial sur le développement durable, des voies, moyens et autres méthodologies de réussite de cette mission doivent être trouvés par toutes les catégories d'acteurs.